

Montréal, le 17 août 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**OBJET :** Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité – phase 2  
Dossier de la Régie : R-3964-2016, phase 2

---

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la correspondance du Distributeur de ce jour, par laquelle il demande que l'audience dans le dossier R-3964 2016, phase 2 débute en après-midi le 12 septembre 2018.

Pour les motifs invoqués par le Distributeur, la Régie accueille cette demande.

En conséquence, l'audience **prévue le 12 septembre 2018 débutera à compter de 13 h**, dans la salle Cornelius Krieghoff de ses bureaux de Montréal.

Afin de planifier cette audience, qui aura lieu du 12 au 14 septembre 2018, et de prévoir le temps à allouer à chacun des participants, la Régie demande à ces derniers de lui présenter, **au plus tard le 4 septembre 2018 à 12h**, les informations suivantes :

- le temps prévu pour la présentation de leur preuve;
- la liste de leurs témoins;
- le temps prévu pour contre-interroger les témoins du Distributeur et ceux de l'intervenant;
- le temps prévu pour leur argumentation;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml